



Public concerné :

Tout public

Prérequis :

- 18 ans minimum
- Savoir parler et écrire le français

Nombre de participants :

De 4 à 10 personnes

Durée : 14 heures minimum

Formation initiale de 14 heures selon la norme INRS, adaptable pour les personnes en situation d'handicap

Modalités de déroulement

et Tarif : Voir la proposition d'action de formation

Qualité de l'intervenant :

Formateur en prévention des risques professionnels et formateur SST certifié par l'INRS

Validation de la formation :

Attestation de formation valide 24 mois

Méthodes et moyens

pédagogiques :

Formation en présentiel
Méthode heuristique,
démonstrative, applicative

Contact : CDM FORMATION

10 ans d'expérience en formation prévention et sécurité
Aurélie de SAINT JUST
Responsable de votre formation
07-69-84-93-69
aurelie@cdmformation.fr

Accueil des personnes en situation de handicap :

Des aménagements sont possibles, merci d'en informer le contact ci-dessus afin de mettre en place un devis adapté

OBJECTIFS :

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail selon la norme INRS,
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise selon la norme INRS (mise à jour OCTOBRE 2020).

MODULES AVEC MISES EN SITUATIONS CONCRETES :

- Compétence 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Compétence 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée
- Compétence 3 : Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Compétence 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Compétence 5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- Compétence 6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Compétence 7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Compétence 8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

CERTIFICATION :

2 épreuves certificatives :

- La 1^{ère} épreuve certificative permet d'évaluer les compétences 2,3,4,5
- La 2^{ème} épreuve certificative permet d'évaluer les compétences 1,6,7,8

EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION :

- ☞ Evaluation à chaud de la formation
- ☞ Evaluation à froide de la formation (6 mois plus tard)
- ☞ Attestation de fin de formation
- ☞ Certificat de réalisation
- ☞ Certificat individuel SST en cas de réussite aux épreuves certificatives